

33ème Congrès de la SMFC : Quelle contraception orale recommander en 2015?

Abderrahim DERRAJI - 2015-12-07 13:40:26 - Vu sur pharmacie.ma

La contraception orale a été débattue lors du 33e congrès de la Société Marocaine de Fertilité et de Contraception (SMFC) qui s'est tenu du 27 au 29 novembre 2015 à Casablanca.

Depuis la première mise sur le marché d'un contraceptif oral, le Maroc a réalisé beaucoup de progrès en matière de contraception et le programme de planification familiale constitue la clef de voûte de la maîtrise des naissances au Maroc.

En matière de contraception œstroprogestative, l'évolution s'est faite naturellement vers des contraceptifs faiblement dosés en oestrogène 20 mcg et 15 mcg. Ensuite, l'éthinyl estradiol a été remplacé dans certaines pilules contraceptives par l'oestradiol.

Le 33° Congrès de fertilité et de contraception a prévu deux conférences données à la fois par le Pr. Rachid BEZAD, directeur de la maternité Universitaire des Orangers à Rabat et par le Dr. David SERFATY, président de la Société Francophone de contraception et président d'honneur de la Société Européenne de Contraception.

« Les résultats des différentes études récentes menées pour la réévaluation de la balance bénéfique/risque de cette catégorie de médicaments démontrent que les femmes utilisant des contraceptifs oraux de 3e et 4e générations s'exposent à un risque de complications thrombo-veineuses plus élevé que celles qui utilisent les pilules de 2e génération associées avec un faible dosage en estrogènes (20 mcg). Les instances sanitaires internationales dont l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'European Medicines Agency (EMA) sont donc unanimes. Elles recommandent toutes, la prescription et en première intention, d'un contraceptif oral de 2e génération associé à la dose la plus faible d'estrogènes 20 mcg. », a déclaré le Dr. David SERFATY.

Suite aux recommandations des autorités de santé en France et en Europe, notamment l'ANSM, la HAS et l'EMA. Le ministère de la santé (France) a recommandé aux médecins spécialistes généralistes et sages-femmes de privilégier systématiquement la prescription aux patientes des pilules contraceptives de 1ère et 2ème génération.

Au Maroc la contraception prend en considération les contre-indications connues, et assure un suivi de qualité pour les utilisatrices de la contraception hormonale.

Conformément aux recommandations des instances sanitaires internationales dont l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'European Medicines Agency (EMA), les participants à ce congrès préconisent la prescription des pilules de 2e génération faiblement dosées en estrogènes.